

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

-(C/C.FRANCK)-07.03.80.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-:-Democratie-:-Paix

18° 80/179 /PCM/MDN.-

LECRET N°80/179 du 22/04/80

Portant nomination d'un Directeur de la
Planification, Près le Ministère de la
Défense Nationale.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE.-

VISAS

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
D. B. VU-- L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
VU - Le Décret 74/439 du 6 Décembre 1974 portant création d'une Direction Centrale de Planification et de Coordination des Activités de l'Armée Populaire Nationale ;
VU - Le Décret 77/195 du 25 Avril 1977 portant réorganisation du Ministère de la Défense Nationale ;
D.C.F. VU - Le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU - Le Décret 79/473 du 6 Septembre 1979 portant création d'un Cabinet de la Défense Nationale, près la Présidence de la République ;
VU - Le Décret 79/488 du 11 Septembre 1979 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
VU - La Note de Service n° 02540/EMG/APN/1°B du 13 Octobre 1979 relative à la nomination de Directeur de la Planification, près le Ministère de la Défense Nationale ;

DECRETE :

Article 1°.- Le Commissaire de la Marine de 2ème Classe NDONGO-MOKANA Xavier de l'Armée Populaire Nationale est nommé Directeur de la Planification, près le Ministère de la Défense Nationale, cumulativement avec ses fonctions habituelles.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 13 Octobre 1979, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 22 Avril 1980

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-